Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 022-212200687-20260504-2026_34-DE

Côtes d'Armor	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL De la Commune de Grâce-Uzel
	SÉANCE DU LUNDI 4 MAI 2026

Date de la convocation : 28/04/2026
Date d'affichage : 28/04/2026
NOMBRE DE CONSEILLERS :
Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Ayant pris part à la délibération : 11

L'an deux mil vingt-six les quatre mai à vingt et trente minutes, le Conseil Municipal de Grâce-Uzel légalement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François HINDRÉ.

Étaient présents : M. François HINDRÉ, Mme Anaïk LUCAS, M. Yohann LE COUÉDIC, Mme Angélique DAVID, M. Miguel PINÇON, M. Jean-Marc VIDELOT, Mme Jocelyne FRAVAL, M. Mickaël LE MERCIER, Mme Stéphanie LE MÉE, Mme Kathleen BOUVET, M. Damien MANGONNEAUX.

2026-34 RÉNOVATION LOGEMENTS : CONSULTATION CABINETS D'ÉTUDES POUR ÉTUDE DE FAISABILITÉ

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la commande publique ;
Considérant la nécessité de procéder à la réhabilitation des logements situés « 2 et 4 Place de la Mairie » ;
Considérant que cette opération nécessite l'intervention d'un bureau d'études spécialisé afin d'assurer les études techniques, économiques et réglementaires préalables ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 – Choix du bureau d'études
Le Conseil municipal autorise le Maire à lancer la consultation nécessaire et à retenir le bureau d'études compétent.

Article 2 – Autorisation donnée au Maire
Le Maire est autorisé à :

- signer le marché ou la convention avec le bureau d'études retenu,
- engager toutes démarches administratives nécessaires à la réalisation de la mission,
- solliciter les aides financières mobilisables (ANAH, Département, Région, État, etc.).

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 022-212200687-20260504-2026_34-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
M. François HINDRÉ,

Le Secrétaire,
M.Miguel PINÇON,